

CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du
30 novembre 2020, 20H15

EXTRA MUROS A CHANIAZ

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Admissions -assermentations, démissions.
3. Adoption du procès - verbal du 29 octobre 2020
4. Préavis N° 05 / 2020, budget 2021
5. Préavis N° 06 / 2020, crédit d'étude routes.
6. Préavis N° 07 / 2020, autorisation de plaider.
7. Communications municipales.
8. Divers.

APPEL, ORDRE DU JOUR

Appel

- 01 Après les salutations d'usage, Monsieur le Président Menzel ouvre la séance à l'heure. Une fois l'appel terminé, nous comptons **21 masques** et six absents dont cinq préalablement excusés. Majorité onze voix.

OJ

- 02 M Menzel met l'ordre du jour en discussion ? Pas de demande, il sera suivi tel que présenté sur la convocation.

ADMISSIONS, ASSERMENTATIONS, DEMISSIONS.

Assemblée

- 03 Le bureau n'a reçu ni demande d'admission, ni annonce de départ, donc pas de changement dans la composition de notre délibérant qui compte toujours 27 Conseillères et Conseillers.

PROCES-VERBAL de la séance du 29 octobre

PV

- 04 Le Conseil entend l'explication de son secrétaire concernant le point "Divers" de la dernière séance; en effet quelques notes à ce sujet furent égarées, et l'aide des orateurs concernés est requise. Ce paragraphe est complété, ainsi qu'une erreur sur la majorité, et le PV du 29 octobre est **adopté à la majorité** avec les corrections et compléments discutés.

PREAVIS N° 05 / 2020, budget 2021

Budget

- 05 Chaque Conseiller aura pu prendre connaissance de ce document avec tout l'intérêt qui lui est dû. Madame **Lux Gerber** passe à la lecture du rapport de la commission de gestion qui a pu prendre tous renseignements utiles auprès de la Municipalité en séance du lundi 23 novembre. Elle relève ainsi la forte diminution de nos recettes fiscales (5 750 000.-), mouvement heureusement compensé par une égale diminution des charges (péréquation et fact.sociale). Avant l'ouverture des discussions, M **Yves Schopfer** précise qu'en l'absence de notre Syndic pour des raisons professionnelles, il tentera de répondre le plus complètement possible aux questions de l'assemblée. M **Gebhard** s'étonne que ces différences considérables dans les chiffres ne soient pas plus clairement expliquées: M Schopfer précise qu'en la circonstance, le respect du secret fiscal est de mise et que la Municipalité ne peut en dire plus à ce jour. La parole n'est plus demandée, le Conseil suit les recommandations de la commission est **adopte le budget 2021**, tel que présenté, et à **l'unanimité**.

PREAVIS N° 06 / 2020, crédit d'étude routes

Routes communales

- 06 M Menzel passe la parole à M Lardet, rapporteur pour cet objet. Après avoir obtenu tous renseignements utiles de la part de la Municipalité, la commission propose unanimement d'adopter ce préavis et d'octroyer le crédit de 60 000 Fr. nécessaire pour mener à bien cet important projet. La parole est aux Conseillers, et M **Paquier** s'en saisit; précisant qu'il fut durant seize années municipal en charge des routes, il propose une circulation à sens unique sur les tronçons Essercles et St-Saphorin. **D Spycher** lui répond que cette proposition est déjà venue autour de la table des discussions, mais rapidement balayée par les représentants des services cantonaux, car légalement inapplicable. **M Paquier** insiste en argumentant que qui paie commande, et que de plus les ingénieurs cantonaux n'y connaissent pas grand-chose à nos soucis. **M Menzel** prend la main et souhaite revenir à l'essentiel, soit un crédit pour une étude, la technique n'intervenant que plus tard. **M Gleyre** souligne l'aspect juridique de la procédure; **Y Schopfer** précise que le bureau Transitec se penche sur l'analyse de notre réseau et de son utilisation, tandis que le Canton veillera au respect des lois et règles. Il précise encore que sur un tel dossier, et ses importantes dépenses, la Municipalité a rapidement décidé d'une collaboration avec un bureau spécialisé. **M Gebhard** remercie la Municipalité pour la mise en œuvre de ce projet, et souhaite connaître l'identité du directeur du bureau Transitec, et ses compétences. **M Paquier** revient sur le chantier du Canton pour la RC 74 au niveau du Moulin, précisant qu'en tant qu'exploitant de la parcelle voisine, il n'a pas été averti. Il souhaite que ceci ne se reproduise pas durant de prochains travaux. Revenons au préavis demande M Menzel, et laissons les problèmes personnels. **M Nyffenegger** comprend bien le coût de l'étude, mais se soucie du prix du chantier lui-même; **D Spycher** ne peut donner de chiffres, tant les éléments les influençant sont nombreux: participation d'Echichens, part du Canton, diverses subventions, certainement plusieurs solutions possibles, etc. In fine le Conseil **adopte ce préavis N° 06/2020 par 20 voix** et une opposition.

PREAVIS N° 07 / 2020, autorisation de plaider

Recours sur facture sociale

- 07 Lors de la dernière séance du Conseil, la Municipalité informait l'assemblée qu'elle avait pris la décision de recourir contre le décompte 2019 et les acomptes 2021 de sa participation à la facture sociale. Sur recommandation de la commune de Crans, elle souhaite obtenir de la part du Conseil une autorisation spécifique de plaider dans ce dossier. Les frais de justice et d'avocat concernant cette affaire sont estimés entre dix et quinze mille francs pour notre commune. M Menzel donne la parole à M François Denis pour la lecture du rapport de la commission; celui-ci décrit la situation et en conclusion, recommande unanimement à l'assemblée l'adoption de ce préavis. **M Gebhard** nous informe qu'il soutient personnellement la démarche, et que dans le cadre de son mandat de député au Grand Conseil, il a intégré la commission qui travaille en particulier sur la réforme des péréquations. **M Nyffenegger** s'interroge sur les conséquences pour Vaux en cas de victoire dans cette affaire. **Yves Schopfer** précise que la Municipalité n'a pas de réponse à cette question à ce jour, mais que son implication porte plus sur le fonds que sur le résultat; le collègue municipal n'est toutefois pas sans ignorer qu'il y a peu de chance de voir le Canton rendre de l'argent aux communes impliquées. Le Conseil se détermine à **l'unanimité en faveur de cette autorisation.**

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Yves Schopfer

- 08 **M le vice-syndic** nous transmet les salutations et vœux de Vincent Denis, en déplacement professionnel à l'étranger. Il intervient ensuite sur la situation de Chaniaz, en confirmant que le souhait des quatre Municipalités propriétaires est la vente de ce patrimoine à la commune de Reverolle; il précise qu'il serait vraiment souhaitable que l'affaire soit terminée avant le 30 juin 2021, afin de ne pas inclure la nouvelle commune de Hautemorges dans la discussion. Le préavis concernant cette transaction sera présenté aux quatre communes le 10 mars.
- A la suite du référendum morgien sur le PPA Parc des Sports, la SA Centre Aquatique sera dissoute. Une assemblée sera convoquée à cet effet, un liquidateur sera nommé, et en principe les réserves permettront de couvrir les frais. M Schopfer conclut par une brève information sur les élections communales du 7 mars et informe l'assemblée qu'un courrier sera prochainement adressé à notre population.

DIVERS

François Denis

- 09 souhaite savoir comment pratiquer pour l'encaissement des factures de fin d'année (Conseil, bureau, commission etc) M Menzel précise que pour cette année et en l'absence de la soirée des petits comptes, il faut donner des coordonnées bancaires à l'administration communale.

Jean-Pierre Lardet

- 10 Ce citoyen s'inquiète de la qualité de notre eau potable, particulièrement à la suite des diverses annonces sur les traces de chlorothalonil retrouvées sur certains réseaux de distribution. **M Perret-Gentil** répond que des analyses sont régulièrement pratiquées par l'AVM, et aussi par le Canton; il se renseignera sur la fréquence et les résultats de ces contrôles.

Herbert Nyffenegger

- 11 regrette l'absence de notre Syndic ce soir, et encore plus son retrait prochain de la Municipalité; il verrait d'un bon œil que Vincent Denis continue de s'occuper du dossier péréquation.

RAPPEL

.

12

Il est 21h30, la parole n'est plus demandée, et M le Président boucle cette dernière séance de l'année en remerciant toutes les personnes ayant consacré un peu de leur temps à la bonne marche des affaires communales. Bien sûr, il regrette le manque de convivialité des réunions actuelles, et espère vivement des retrouvailles plus joyeuses pour l'an prochain.

François Menzel Président

Raymond Stoudmann secrétaire.